



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 26 OCTOBRE 2021

Présents : MM. Febvay – Lacour – Da Mata

Comité : M. Letellier

Excusés : MM. Andrieu - Brognara - Chuppe - Plassart

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.
Remerciements.

FORMATION

Formation des commissaires aux outils informatiques.

CLASSEMENT

Ville de SAINT OUEN L'AUMONE NNI 955720101

MM. PLASSART et FEBVAY se sont rendus le jeudi 21 octobre 2021 à 20 h au Parc des Sports et des Loisirs 12, Boulevard Ducher pour classement de l'éclairage.

RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.